

## Document 4 (réservé aux adhérents)

### Lettre de démission et de candidature au Conseil d'Administration

Membre du CA de l'AFEF depuis 2008, j'en ai intégré le bureau en 2010 lorsque j'ai repris la fonction de trésorière précédemment occupée par Josette Geslin. Réélue pour 3 ans lors de l'assemblée générale de janvier 2013, c'est toutefois volontairement que je remets ma **démission**, sur ce qui est pour moi **une question de principe**.

Depuis que la *Lettre de l'AFEF* existe je me suis efforcée d'y apporter ma contribution, sans prétention ni au style ni au charisme. Je dirais plutôt que la fonction « poil à gratter » me siérait assez bien et je n'ai jamais caché ni mes engagements politiques passés, ni mes engagements actuels, qu'ils soient militants (RESF), éducatifs (APSER, association de prévention socio-éducative de La Rabière), culturels (Collectif Râ, Théâtre en chemin) ou pédagogiques (CRAP- Cahiers Pédagogiques). Parmi tous ces engagements, dont le dénominateur commun est l'aspiration à une authentique démocratie et un véritable humanisme, celui au sein de l'AFEF occupe jusqu'à ce jour la première place.

Or, un billet que j'ai écrit pour la *Lettre* d'octobre a été retiré (ou pour utiliser le mot juste censuré) à la demande du rédacteur en chef du *Français Aujourd'hui*, par ailleurs membre de droit du CA. Ce billet, il est vrai, critiquait notre revue. Non bien sûr sur le fond scientifique, je n'en ai pas la compétence. Mais à travers l'exemple du dernier numéro que j'avais lu (à distinguer du dernier numéro paru) je me permettais de soulever deux problèmes. Premièrement je mettais en question sa lisibilité par les enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, autrement dit le « rapport au terrain » de la revue. Deuxièmement je mettais en cause le positionnement éthique d'un article. Certes, une telle expression peut être problématique lorsqu'elle est publique, mais l'heure est-elle à serrer les rangs ou à débattre avec l'ensemble de la profession pour reconstruire la formation initiale et continue d'adultes dont la mission est, entre autres, de développer l'esprit critique et la capacité à argumenter des futures générations ? Il m'a semblé que nous étions dans la seconde configuration.

J'aurais bien sûr accepté la suppression d'un billet sur le fondement d'une argumentation qui pouvait laisser présager un débat au sein de l'ensemble de l'association, à l'instar de ce que je connais au CRAP, ainsi qu'entre l'association et le comité de rédaction. Finalement, de quelle publication l'AFEF a-t-elle besoin pour sa reconquête du terrain ? Le FA est-il cette publication ? Ou bien est-il la revue du secteur universitaire ? Et s'il en est ainsi comment faire en sorte que l'association soit médiatrice des acquis de la recherche pour le terrain ? Tel n'a pas été le cas même si « l'affaire DS » a été débattue au sein du CA dont des représentants ont rencontré le rédac chef. Le débat de fond est resté impossible.

A ce débat s'en est substitué un autre : peut-on, quand on appartient au CA, critiquer le FA publiquement, il semble que non, que le discours attendu soit déférent et qu'il soit considéré comme irresponsable de faire état d'une pensée divergente. En tant que CGTiste, j'ai dans les années 80, entendu ce type d'argument. Toute critique de la direction ou du gouvernement issu des élections de 81 était censée « faire le jeu du patronat, du grand capital ou de la droite ». Je ne m'attendais pas à le trouver dans l'AFEF. Dont acte.

En effet je demande à l'assemblée générale de confirmer que le fonctionnement associatif normal est plus que jamais le débat et qu'aucun des sujets qui concernent la vie de l'association, ses outils de communication et son positionnement public ne saurait faire l'objet d'un tabou, surtout quand cette parole est signée et affirme clairement au nom de qui elle est énoncée. Je demande qu'il soit réaffirmé que nul, quelle que soit la légitimité universitaire et/ou historique de son autorité, ne peut imposer un point de vue par bulle ou par oukaze.

**Je demande que l'AG mandate le CA pour initier une réflexion interne pour le développement de la vie et du débat démocratique interne de l'association.**

En effet le site est public et je peux comprendre l'argument de Jack David selon lequel il lui serait impossible de renvoyer des auteurs vers le site pour publication ou pour les convaincre d'écrire pour le FA en leur présentant l'AFEF. D'ailleurs ce site a été consulté par le CSP dans le cadre de la préparation de notre entrevue. J'aurais pu aussi entendre que « nos » universitaires sont placés dans un système concurrentiel où leur carrière dépend de leurs publications. J'aurais pu entendre donc que la nécessité de répondre aux besoins des enseignants de français de la maternelle aux lycées ne peut se faire au détriment des enseignants de français de l'université ou des chercheurs en didactique.

En effet encore *La Lettre de l'AFEF* a vocation à être diffusée au-delà de l'association. En l'absence d'une publication répondant aux besoins des enseignants du premier et du second degré, elle vulgarise, en particulier par la circulation dans nos réseaux partenaires, notre action et nos idées.

Ainsi, rien n'existe ni pour la communication entre les différentes instances – CA, CR, Bureau, comité consultatif – ni pour le débat interne, ni pour la communication entre les instances et les adhérents « de base ». Chacun de ces manques est potentiellement porteur au mieux de frustrations, au pire de malentendus et de tensions, d'absence d'investissement et de « répondant » des adhérents de base. Il ne m'appartient pas de préjuger des propositions qui pourront être faites en ce sens et qui doivent émerger d'une réflexion collective. Je crois que, redevenue par ma démission « adhérente de base », je suis légitime à soulever le problème de ma possibilité de rester investie dans l'association. Je crois que je suis légitime à poser le problème des outils qui me permettront de travailler « en région » sans être coupée de la direction de l'association. Je demande donc que le CA soit mandaté pour initier ce débat et permettre l'élaboration collective des outils qui permettront le développement d'une vie associative plus intense et, partant, plus démocratique.

### **Motion soumise au vote :**

L'assemblée générale de l'AFEF mandate le conseil d'administration pour élaborer :

- les supports d'une communication entre les différentes instances (CA, CR, Bureau, comité consultatif),
- les outils d'un débat interne plus dynamique et démocratique,
- les bases d'une structuration régionale en liaison avec les instances dirigeantes de l'association.

Ces propositions devront être présentées et votées lors de la prochaine assemblée générale. Elles pourront faire d'ici là l'objet d'une mise en place progressive. Dans ce cas la prochaine assemblée générale en tirera un bilan éventuellement contradictoire et votera leur installation ou leur évolution.

Ce courrier est aussi une lettre de **candidature** potentielle.

Si ces principes de démocratie interne sont bien ceux de l'AFEF, je postule pour poursuivre, au sein du CA, avec tous ses membres, la reconstruction d'une AFEF au service de tous les enseignants de français, pour irriguer les pratiques – de la maternelle à l'université – par la recherche (sociologique, psychologique, didactique et pédagogique), au service de la formation initiale et continue des enseignants et donc au service des élèves.

D.S.